

SERVICE MINIMUM A L'ECOLE

La réforme dans l'éducation passe par une amélioration de notre système éducatif français. C'est une priorité et l'un des principaux moyens pour préparer notre pays face à l'avenir.

L'obligation d'accueil des enfants par les communes, dans l'esprit de la continuité du service public, répond aux attentes d'une grande majorité de Français. Sans remettre en cause le droit de grève des enseignants, il est nécessaire de respecter la liberté des parents qui exercent une activité professionnelle afin qu'ils puissent s'organiser au mieux pour ne pas laisser leurs enfants seuls.

L'école connaît des difficultés. Les performances scolaires de la France ne sont pas à la hauteur des efforts financiers consentis. Malgré une dépense qui la situe au troisième rang européen, la France compte trop d'élèves qui ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux, (15% lecture, écriture, calcul) et qui sortent sans diplôme du système scolaire (120 000 tous les ans).

C'est pourquoi, depuis 1 an, le Président, le Premier Ministre et le Ministre de l'Education ont engagé plusieurs réformes :

- dès la rentrée 2008, les programmes du primaire seront recentrés sur l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter).
- l'école se réorganise et répond à des besoins nouveaux. L'accompagnement éducatif des « orphelins de 16 heures », qui a débuté dans les établissements prioritaires, sera étendu à la rentrée prochaine dans tous les collèges et les écoles primaires.
- 1 milliard d'euros seront consacrés en 2008 au financement des heures supplémentaires effectuées dans le cadre de l'accompagnement des élèves en difficulté afin de revaloriser le métier d'enseignant.

Le changement au sein du système éducatif suscite des inquiétudes voire des mécontentements mais faut-il pour autant faire comme par le passé ? C'est-à-dire RIEN.

Le Président doit être à l'écoute de tous les Français : des grévistes mais aussi de l'ensemble des Français et notamment des parents. Lorsque les deux parents travaillent et que l'accueil à l'école n'est pas assuré, la grève perturbe très fortement la vie quotidienne des familles et notamment des plus modestes. Ce qui pose des problèmes d'égalité entre ceux qui peuvent faire garder les enfants et ceux qui ne le peuvent pas.

Un projet de loi mettra en place un droit d'accueil des enfants qui sont inscrits dans les écoles.

Ce projet prévoit, qu'en cas de grève, les professeurs grévistes devront se faire connaître 48 heures à l'avance pour que l'accueil des élèves puisse être organisé.

Il prévoit également que les communes proposent des solutions d'accueil, dont la charge financière sera assurée par l'Etat.

L'objectif, c'est qu'en cas de grève, les enfants de ce pays soient accueillis et que les parents qui le souhaitent puissent ainsi exercer leur droit légitime au travail.